

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA Communauté de Communes de Racan

Jeudi 10 mai, le Conseil Communautaire de Racan s'est réuni à Marray à 20h30.

Rivières : La technicienne de rivières de la Communauté de Communes de Racan, Charlène Pagé, a présenté les premiers éléments de l'étude sur le Long et la Dême ainsi que les projets de travaux sur l'Escotais.

Zone d'activités : Les conseillers communautaires décident de lancer l'appel d'offre pour la construction d'un nouvel atelier relais sur la zone d'activités du Vigneau et de lancer une consultation auprès de sociétés de prospection afin de proposer les terrains disponibles sur cette zone.

Dispositif jeunesse : Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention pour l'occupation de l'ancien presbytère de Neuvy-le-Roi pour l'accueil du dispositif adolescent ainsi que celle pour la mise à disposition des locaux pour le Point Information Jeunesse à Saint-Paterne-Racan. Les montants pour le séjour des jeunes du 15 au 2 juillet en Corrèze est fixé à 210 € et celui du 30 juillet au 3 août en Vendée à 130 €.

Personnel de la Communauté de Communes : Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de créer une indemnité d'administration et de technicité ainsi qu'une indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Il décide également de prolonger de 6 mois le contrat de l'agent de développement durable pour la période de juin à novembre.

Site Internet : le Conseil Communautaire décide d'adopter le nom de domaine « ccracan.fr » pour son futur site Internet et de consulter des sociétés de conception de site web pour le réaliser.

Transport : l'action transport est reconduite pour l'été 2012. La proposition tarifaire de l'entreprise Grosbois est retenue, y compris pour le festival des Kampagn'arts qui a lieu samedi 30 juin prochain. Le contrat avec Infocom, concernant le minibus, est reconduit pour une durée de deux ans.

Boucles à vélo : Une plaquette d'itinéraires des quatre boucles à vélo sera conçue. Le Conseil Communautaire décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de l'Europe dans le cadre du projet LEADER pour contribuer à sa réalisation.

Projet de Bâtiment Gendarmerie : Le conseil Communautaire demande au Président de continuer les investigations sur le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie.